

L'ABBE LE DUC (1772-1823)

En Janvier 1772, l'abbé **Le Duc**, aumônier des Ursulines de Lesneven, était nommé Recteur de Lannilis, succédant à l'abbé **Geslin**. Il devait conserver cette fonction pendant plus de 50 ans et y connaître des heures tragiques, telles qu'aucun autre avant lui ni depuis lui n'en a connues. Le souvenir de ce prêtre qu'ont vénéré nos trisaïeux n'est pas encore oublié à Lannilis dont l'une des rues porte aujourd'hui son nom bien qu'il n'y ait jamais résidé (1).

L'histoire de son pastorat si long par lui-même comporte tant d'événements notables qu'il faudra nous y attarder longtemps. Voici tout d'abord les principales dates de sa vie.

Né à Sibiril le 23 décembre 1738, Joseph **Le Duc** fait d'excellentes études au Collège de Léon à Saint-Pol puis au Grand Séminaire de cette ville. Prêtre le 19 mars 1763, il devient peu après aumônier des Ursulines de Lesneven d'où il est promu au Rectorat de Lannilis le 3 janvier 1772. Le dimanche 15 juillet 1792, menacé d'arrestation par les autorités révolutionnaires, il fait des adieux déchirants à ses paroissiens et se confie à un excellent chrétien, M. de Kerdrel, du manoir de Kerdrel, qui lui procure quelques jours après un bateau à Prat ar Coum, d'où il s'enfuit à Jersey d'abord puis en Angleterre. 10 ans d'exil et il rentre triomphalement à Lannilis le mercredi 2 juin 1802. Il meurt paisiblement dans son presbytère le 15 décembre 1823, âgé de près de 85 ans.

A son arrivée dans notre paroisse, l'abbé **Le Duc** trouva une situation lamentable. La vieille Eglise était en ruines et d'ailleurs interdite depuis plusieurs années. Les offices se faisaient à Trobéroù où la chapelle, très vénérée mais fort incommode du fait des sources qui l'entouraient, était incapable de contenir la plus grande partie des fidèles. Comble de malheur, la division régnait dans la paroisse et l'ancien Recteur avait inutilement essayé d'y remédier. Le nouveau, grâce à Dieu, allait réussir là où son prédécesseur avait échoué. Jeune (il n'avait pas 34 ans), solide et vigoureux, très actif, l'abbé **Le Duc** ajoutait à ces avantages physiques d'incontestables qualités morales. D'une charité inépuisable, il alliait un esprit très conciliant à un tact rare. Il ne fut pas long à gagner la confiance du Corps Politique et ce fut bientôt la fin de toutes les contestations. Des 1773, on commençait les fondations de la nouvelle Eglise et bientôt sortait de terre le nouvel édifice, dû au plan de l'abbé **Hardy**, recteur de Loc-Brévalaire (2). Beau monument en forme de croix, tout en pierres de taille (les chapelles latérales formant la croix), il avait extérieurement 40 m. de long sur 17 m. de large et 30 m. aux extrémités des chapelles latérales. L'abbé **Le Duc** eut la chance de trouver un maître d'oeuvre de valeur exceptionnelle en la personne d'un simple ouvrier, totalement illettré mais d'une conscience professionnelle hors pair. Ce maçon, Servais **Cornou**, de Landunvez, dirigeait les travaux, piquait lui-même les pierres et se contentait d'un salaire de 10 sols par jour. Mgr **de La Marche**, évêque de Léon, étonné qu'un homme sans instruction ait bâti un édifice si bien proportionné, lui proposa de l'envoyer à Paris aux frais de l'Evêché pour étudier à l'Ecole des Arts et Métiers. Mais **Cornou**, qui était d'une grande modestie, déclina l'offre de l'Evêque et après la bénédiction de l'Eglise de Lannilis alla terminer la tour de Ploudalmézeau. Il mourut trois ans plus tard en 1778.

La nouvelle Eglise, dont seule subsiste aujourd'hui la tour (3), fut consacrée solennellement par Mgr **de La Marche** le dimanche 15 octobre 1775. Autour de l'Evêque et du Recteur au comble de la joie de voir enfin terminée une oeuvre difficile, se trouvaient l'abbé de Troerin, vicaire général et grand chantre du diocèse, les abbés Le Bourva, recteur de Plouguin, Ollivier, recteur de Tréfléz, Floch, recteur de Ploudalmézeau, Gales, recteur de Plouzévédé ainsi que le clergé local et naturellement une grande foule de paroissiens. En mémoire de cette

consécration, la paroisse fut autorisée à avoir l'exposition du Saint Sacrement tous les ans le 3e dimanche d'octobre.

(A suivre). Y.NICOLAS, novembre 1961

(1) La Rue Le Duc est celle où se trouve le presbytère actuel, datant de 1868. Le presbytère de l'abbé Le Duc est toujours debout rue Jean Tromelin, dans l'ancienne propriété Floch, entre la Caisse d'Epargne et les garages. Il va être prochainement démoli pour faire place à un immeuble neuf.

(2) Le plan de l'abbé **Hardy** fut très critiqué par les Seigneurs prééminenciers de la paroisse, en particulier le Marquis de Kérouartz. Ceux-ci jugeaient le nouvel édifice trop exigu en longueur et en largeur et auraient désiré qu'il eut 600 pieds carrés de plus (l'Eglise précédente était en effet plus longue de 22 pieds et plus large de 14). Ils demandaient aussi qu'on leur conservât leurs anciennes prééminences et qu'ils eussent la faculté de construire dans la nouvelle Eglise un autel à leurs frais. Dans l'ancienne en effet les Seigneurs avaient chacun leur autel familial. Mais étant donné la modicité des ressources, le Corps Politique décida de passer outre à ces observations.

(3) La tour de l'Eglise porte la date de 1775 et a été construite en majeure partie de pierres provenant des ruines du Château de Carman, en Kernilis dont la juridiction s'exerçait dans notre paroisse.

L'ABBE LE DUC (1772-1823)

(suite)

Après avoir, reconstruit l'église paroissiale, l'abbé **Le Duc** songea aussitôt à procurer à ses paroissiens une grande Mission qui eut lieu en 1778 et qui fut suivie par l'ensemble de la population. Il conçut ensuite un plan d'aménagement du presbytère dont il modifia la distribution intérieure, en y contribuant largement lui-même de ses épargnes pour une somme de 2 400 livres.

En peu d'années, le nouveau recteur avait réalisé à Lannilis un travail considérable mais certains symptômes, certains troubles au fond même de notre Bretagne n'étaient pas sans l'inquiéter et ne firent qu'aviver la hantise qu'il avait constamment eue du mieux être de ses paroissiens. Deux rapports qu'il écrivit à l'Evêque de Léon nous éclairent sur les soucis qui le préoccupaient.

Le 1er décembre 1774, Mgr **de La Marche**, évêque de Léon, avait prescrit à tous ses recteurs de procéder à une enquête sur la mendicité et sur les moyens d'améliorer la situation des classes pauvres. J'ai pu parcourir les 3 rapports rédigés pour Lannilis par l'abbé **Le Duc**, pour Landéda par l'abbé **Le Jeune** (Lannilisien du Guillec-Vihan) et pour Brouennou par l'abbé **Pervez**, qui fut durant 50 ans recteur de cette paroisse.

Lannilis comptait environ 90 familles de mendiants formant au total environ 300 personnes, soit le septième de la population. L'abbé **Le Duc** les classait en 3 catégories. La 1^è, la plus nombreuse, comportait les journaliers, les tailleurs et autres gens de métiers qui gagnaient à peine 5 à 6 sous par jour et étaient encore souvent en chômage. Ils étaient hors d'état de nourrir une famille souvent nombreuse. Venaient ensuite une vingtaine de personnes infirmes et autant de vieillards « que le défaut de force ou de santé réduit à mendier ». La 3^è catégorie comptait une centaine d'enfants « dont les uns encore trop jeunes pour travailler et les autres forcés par leurs parents de chercher du pain pour eux et pour ceux de leurs frères qui ne peuvent encore se le procurer. » Toutes ces familles étaient simples locataires sans aucune terre à cultiver et il n'y avait pas dans la paroisse de terre vague susceptible de défrichement.

Pour faire face à tant de misères, le recteur disposait d'une rente fondée par Mlle du Louet de Coatzunval, dame de Kéringar, et acceptée par délibération du Corps Politique en date du 21 décembre 1743. Le montant en était primitivement de 290 livres par an et allait être porté à 498 livres à la mort d'une certaine demoiselle Clisson, à qui était due une rente viagère. Le capital avait été placé sur les aides et gabelles et la fondation était grevée d'une clause qui obligeait le général de Lannilis à construire un hôpital pour les pauvres. Cet hôpital d'ailleurs ne verra jamais le jour et la rente sera engloutie à la Révolution. Jusque là cependant elle fut payée très exactement par les héritiers de Mlle de Coatzunval (en 1774, c'était le prince de Tingry), sauf en 1771 où une retenue d'un cinquième fut opérée au profit de l'Etat. Mais le Roi Louis XV la fit rembourser l'année suivante. Comme cette rente était très insuffisante, l'abbé **Le Duc** dut prendre en 1786 une décision grave. Sur ses instances réitérées, le Corps Politique accepta d'employer les 425 livres qui restaient dans le coffre-fort de l'église et de la chapelle de Trobéroù à acheter du blé pour nourrir les malheureux (1). Et le recteur notait mélancoliquement qu'il ne restait plus un sol dans le coffre de la paroisse.

Dans sa réponse à l'Evêque, l'abbé **Le Duc** soulignait que les secours donnés aux pauvres par les Gouverneurs de la paroisse ne l'étaient pas toujours à bon escient et si les choses ne prenaient pas une meilleure tournure il se proposait de demander d'en faire lui-même la distribution. Il regrettait par ailleurs l'absence de la plupart des gros propriétaires fonciers qui auraient pu faire l'aumône mais qui n'habitaient pas la région. Seuls ou à peu près, les cultiva-

teurs remplissaient le devoir de la charité, mais il arrivait souvent qu'une « *mauvaise année les mettait hors d'état de faire aucune aumône* ». Et le recteur de préconiser la construction d'un hôpital pour 50 pauvres, qui pourrait être construit par des capitaux provenant, soit des biens fonds, soit des taxes « sur les vins ou autres denrées qui ne sont point de première nécessité, comme le café ou le tabac ». Par ailleurs « *on pourrait engager les personnes qui font des aumônes en blé à les porter dans une maison marquée ou l'on ferait du pain* ». On en donnerait « par semaine une certaine quantité et suivant le besoin de chaque individu, pour supplément à ce qui manquerait au travail des personnes robustes pour nourrir leurs familles ». Et l'abbé Le Duc concluait « *Par ces arrangements et le maintien des lois sages qui défendent aux pauvres de courir d'une paroisse à l'autre, on pourrait arrêter le cours de la mendicité* » (2).

Y. NICOLAS, décembre 1961

(1) Lettre de l'abbé Le Duc à Mgr de La Marche (14 juin. 1786).

(2) L'enquête sur la mendicité révéla une situation assez identique à Landéda et à Brouennou. A Landéda, l'abbé **Le Jeune** comptait 240 familles, dont 40 aisées, 40 à la mendicité et le reste bien au-dessous de la médiocrité. Les causes de la mendicité y étaient : la misère publique, la cherté des denrées, les salaires perdus au service des troupes au fort Cézou, le grand nombre d'enfants de journaliers « *qui n'ont ni vaches ni bestiaux faute de terrain pour les nourrir* », enfin le défaut de travail à Brest « *où les paroissiens vont travailler pour le Roi lorsque le travail abonde* ». Pas de fainéants ni d'ivrognes ! -« *L'eau du puits, un peu de pain d'orge sec et de lait mendiés, des berniques et quelques poissons, voilà l'ordinaire de nos pauvres et, en général, ce n'est qu'à force d'un travail de nuit et de jour à la grève qu'ils peuvent subsister* ». Le recteur signalait aussi, que la région de l'Armorique était inondée de sables depuis plusieurs années. Pour soulager la misère, il demandait l'affranchissement de la servitude des moulins (il fallait laisser au seigneur 1/12, 1/10, 1/8, 1/6 et parfois plus, des grains), la tolérance de la coupe de goémons aux époques favorables, l'interdiction, aux « étrangers » d'y participer et l'autorisation aux habitants de vendre le surplus de leurs besoins à l'extérieur. Plus heureuse que Lannilis, la paroisse de Landéda disposait d'un hôpital créé en 1703 par Mme de Kerlech et l'abbé Faujour et qui hébergeait de nombreux vieillards et enfants.

A Brouennou, la situation n'était pas meilleure. Le recteur se plaignait de voir ses paroissiens payer trop de tailles et de fouages par rapport à Landéda et il signalait que sa pauvre paroisse n'avait rien à vendre, si ce n'est quelque chou et un peu de goémon.